Nations Unies A/67/699

# Assemblée générale

Distr. générale
17 janvier 2013
Français
Original : russe

**Soixante-septième session**
Point 22 b) de l'ordre du jour
**Mondialisation et interdépendance : migrations internationales et développement**

## Lettre datée du 15 janvier 2013, adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

J'ai l'honneur de vous faire tenir ci-joint le texte du Concept de politique migratoire d'État de la Fédération de Russie pour la période prenant fin en 2025, approuvé, le 13 juin 2012, par le Président de la Fédération de Russie, Vladimir Poutine (voir annexe).

Je vous serais obligé de bien vouloir faire distribuer le texte de la présente lettre et de son annexe comme document de l'Assemblée générale, au titre du point 22 b) de l'ordre du jour.

(*Signé*) Vitaly **Churkin**

13-20934 (F) 290113 070213

Merci de recycler

## Annexe à la lettre datée du 15 janvier 2013 adressée au Secrétaire général par le Représentant permanent de la Fédération de Russie auprès de l'Organisation des Nations Unies

## Concept de politique migratoire d'État de la Fédération de Russie pour la période prenant fin en 2025

(approuvé par le Président de la Fédération de Russie le 13 juin 2012)

# I. Dispositions générales

1. Le présent Concept constitue un ensemble d'idées sur le contenu, les principes et les grandes orientations de l'action menée par la Fédération de Russie dans le domaine des migrations.

2. Le Concept définit les objectifs, les buts, les principes, les grandes orientations et les mécanismes concernant la mise en œuvre de la politique migratoire d'État de la Fédération de Russie.

3. Le Concept a été mis au point en conformité avec la Constitution de la Fédération de Russie, les lois constitutionnelles fédérales, les lois fédérales et autres actes juridico-normatifs de la Fédération de Russie en conjonction avec le Concept de politique nationale d'État de la Fédération de Russie, le Concept de politique démographique de la Fédération de Russie pour la période prenant fin en 2025, le Concept de développement socioéconomique à long terme de la Fédération de Russie pour la période prenant fin en 2020, la Stratégie sur la sécurité nationale de la Fédération de Russie pour la période prenant fin en 2020 et d'autres documents de planification stratégique, ainsi que les normes et principes généralement reconnus du droit international et les obligations contractées par la Fédération de Russie au titre des traités internationaux portant sur les migrations.

4. Le présent Concept a été mis au point compte tenu de l'expérience acquise aux niveaux national et international dans le domaine de la gestion des flux migratoires et de la nécessité de définir les orientations stratégiques de la politique migratoire en corrélation avec les perspectives de développement économique, social et démographique de la Fédération de Russie, et de sa politique extérieure et avec les processus d'intégration dans les États membres de la Communauté d'États indépendants, de l'Union douanière et de l'Espace économique unique, et les tendances générales de la mondialisation. La mise en œuvre du présent Concept doit contribuer à résoudre les problèmes qui empêchent de gérer efficacement les migrations et de réduire les risques socioculturels, économiques et politiques liés aux flux de migration.

5. Aux fins du présent Concept, les notions fondamentales suivantes sont ainsi définies :

a) *Mobilité académique* : Mouvements internationaux de scientifiques et d'enseignants afin de leur permettre de mener des activités de recherche et d'enseignement, d'échanger des données d'expérience et de présenter les résultats de leurs recherches et de poursuivre d'autres fins professionnelles;

b) *Migration temporaire* : Migration internationale ou interne, effectuée pendant une période de temps déterminée, n'impliquant pas un changement de lieu de résidence permanente. La migration temporaire obéit à des motivations professionnelles (migration de travail temporaire), éducatives (migration pour études) et autres fins analogues;

c) *Migration à long terme* : Migration internationale ou interne effectuée pour une longue période (d'un an au minimum);

d) *Quotas d'embauche de la main-d'œuvre étrangère* : Réglementation du nombre de travailleurs étrangers embauchés pour l'exécution d'un travail sur le territoire de la Fédération de Russie;

e) *Migration à court terme* : Migration internationale ou interne, effectuée pour une courte période (de moins d'un an). Les déplacements effectués à des fins récréatives ou thérapeutiques ou pour des missions à court terme ne relèvent pas de cette définition;

f) *Migration permanente* : Migration internationale ou interne impliquant un changement de lieu de résidence permanente;

g) *Migration illégale* : Installation en Fédération de Russie, en violation de la législation russe applicable à l'entrée et au séjour (résidence) des ressortissants étrangers sur le territoire de la Fédération de Russie, et/ou à l'exécution d'un travail par ces derniers;

h) *Migration pour études* : Migration permettant d'obtenir une instruction ou de poursuivre des études;

i) *Recrutement réglementé de main-d'œuvre étrangère (travailleurs étrangers)* : Activité de l'État ou de structures non étatiques dûment mandatées pour l'organisation des mouvements de travailleurs étrangers à destination de la Fédération de Russie, y compris le recrutement organisé, dans le pays d'origine des travailleurs requis, la préparation de leur départ, leur accueil et leur placement suivant les bases légales concernant les lieux de travail assignés d'avance;

j) *Migration de la main-d'œuvre saisonnière* : Type de migration professionnelle de ressortissants étrangers dont le travail, de par sa nature, est tributaire de conditions saisonnières et ne peut être effectué que pendant une partie de l'année;

k) *Migration de travail* : Migration temporaire aux fins d'un placement et de l'exécution d'un travail (services).

## II. Conditions d'élaboration et d'application de la politique migratoire d'État de la Fédération de Russie

6. Les processus migratoires jouent un rôle important dans le développement socioéconomique et démographique de la Fédération de Russie. Au cours des 20 dernières années, l'augmentation des migrations a, dans une large mesure, compensée plus de la moitié des départs naturels. Selon les calculs du Service fédéral de statistique d'État concernant les projections démographiques d'ici à 2030 (variantes haute et moyenne), tenant compte des résultats du recensement de la

population à l'échelle du pays et de la dynamique des processus démographiques de ces dernières années, la population au début de 2025 comptera de 142,8 à 145,6 millions de personnes.

7. L'installation des migrants dans la Fédération de Russie sur leur lieu de résidence permanente explique en partie l'augmentation de la population du pays, dans son ensemble, et de ses régions, et il est nécessaire de recruter des travailleurs étrangers dans les groupes professionnels qualifiés prioritaires, conformément aux besoins de l'économie russe, aux fins d'assurer la progression de son développement ultérieur.

8. Dans les conditions actuelles, la migration des travailleurs hautement qualifiés est une source importante d'accumulation du capital humain, qui assure la croissance économique et le bien-être des pays d'accueil. Ce n'est pas un hasard si les pays rivalisent entre eux pour attirer une telle main-d'œuvre. L'un des objectifs stratégiques est de créer les conditions et les mécanismes requis pour attirer des spécialistes hautement qualifiés dans différents secteurs, des entrepreneurs et des investisseurs dont l'économie a besoin, principalement pour le long terme.

9. Actuellement, la Fédération de Russie attire relativement peu de migrants par rapport à d'autres pays d'accueil et reçoit principalement des citoyens d'États membres de la Communauté d'États indépendants, tandis que les reflux migratoires de Russie se poursuivent. Les nouvelles générations de migrants arrivant en Russie en provenance d'États membres de la Communauté d'États indépendants ont moins d'instruction que les générations précédentes, ont un niveau d'instruction plus faible, maîtrisent moins bien le russe qu'elles et sont moins qualifiées.

10. On observe des tendances négatives dans les migrations internes. Ainsi, la population russe se caractérise par une plus faible mobilité territoriale (notamment au niveau local) que les autres pays, et ce, en raison du coût élevé de la réinstallation, du développement insuffisant du système des transports, du caractère limité du marché locatif, du coût élevé des logements et des loyers et des faibles revenus de la majorité de la population. Le principal vecteur des migrations interrégionales internes est un mouvement de l'est vers le centre et la région de Moscou, qui déséquilibre d'autant la répartition démographique sur le territoire de la Fédération de Russie.

11. Les lois de la Fédération de Russie sur les migrations ne répondent pas pleinement aux besoins actuels et futurs du développement économique, social et démographique, ni aux intérêts des employeurs et de la société russe dans son ensemble. Elles sont orientées vers le recrutement de travailleurs étrangers temporaires et ne prévoient pas de mesures favorisant l'installation dans un lieu de résidence permanente, de même que l'adaptation et l'intégration des migrants.

12. Les déficiences du système actuel de contrôle des processus migratoires se manifestent dans la présence d'un grand nombre de migrants en situation irrégulière. Chaque année, dans le pays, de 3 à 5 millions de ressortissants étrangers effectuent un travail sans autorisation officielle. Or, la migration illégale, qui alimente le secteur informel de l'économie, est l'une des raisons principales de l'augmentation, au sein d'une partie de la population russe, de comportements négatifs à l'égard des migrants.

13. À l'exception du programme d'État d'aide à la réinstallation volontaire en Fédération de Russie des compatriotes vivant à l'étranger, il n'existe pas de

programmes permettant d'attirer de manière permanente les migrants présentant les qualités requises, principalement aux niveaux professionnel, éducatif, économique, démographique, socioculturel dont le pays a besoin, et capables de s'intégrer dans la société russe et de s'y adapter. La difficulté d'obtenir un permis de séjour temporaire ou autre titre de séjour complique le processus d'obtention de la citoyenneté pour la majorité des immigrés respectueux de la loi.

14. Il convient d'améliorer le système de recrutement des travailleurs migrants temporaires, ainsi que les méthodes pour déterminer les besoins en matière de main-d'œuvre étrangère. La durée des contrats de travail des travailleurs étrangers, quelle que soit l'activité qu'ils exercent, est limitée à une année. La création de mécanismes permettant de recruter des travailleurs étrangers en fonction des qualifications professionnelles recherchées par les employeurs russes est excessivement longue, à l'exception d'une petite catégorie de spécialistes hautement qualifiés. Il n'existe pas de programmes spéciaux pour les migrations à des fins récréatives ou les migrations de travail saisonnier. Le système de quotas en vigueur n'est pas parfait; il prévoit en effet des périodes excessivement longues pour l'examen des demandes des employeurs et ne permet pas de recruter des travailleurs étrangers sur les lieux de travail en fonction des besoins exprimés par les employeurs.

15. Il faut améliorer les méthodes de recrutement par les personnes physiques de travailleurs étrangers à des fins personnelles, domestiques et autres sur la base de brevets pour l'exercice d'une activité de travail.

16. Le potentiel migratoire qu'offre le système éducatif russe est peu exploité. La migration pour études est un moyen d'attirer des ressortissants étrangers qualifiés et s'intégrant dans le pays. Or, les restrictions juridiques à l'emploi imposées pendant et après les études rendent la Fédération de Russie moins attirante pour les étudiants étrangers.

17. La politique migratoire d'État de la Fédération de Russie vise principalement à créer les conditions requises pour l'adaptation et l'intégration des migrants, à protéger leurs droits et libertés, et à leur garantir une protection sociale. Il est difficile de résoudre des problèmes en raison de difficultés injustifiées qui entravent l'obtention du statut de résident permanent dans la Fédération de Russie, ainsi que du fait que le statut juridique des citoyens étrangers n'est pas réglé. La conséquence directe de l'absence de programmes d'État d'adaptation et d'intégration est l'isolement des migrants au sein de la société d'accueil et une attitude de plus en plus négative à leur égard. L'organisation de programmes d'intégration et d'adaptation requiert la participation de toutes les parties concernées (les gouvernements des pays d'origine des migrants, les migrants eux-mêmes, les entreprises et les organisations non gouvernementales) et exige de tirer pleinement parti du potentiel qu'offrent les médias.

18. Il est indispensable d'apporter une aide au logement aux personnes déplacées et d'améliorer la procédure régissant l'octroi du statut de réfugié et l'asile temporaire pour des raisons humanitaires. Dans les années 90, la Fédération de Russie a accordé le statut de réfugié et de déplacé à près de 1,5 million de personnes mais les obligations sociales qui leur sont reconnues par la loi n'ont toujours pas été pleinement mises en œuvre.

19. L'expérience des pays qui appliquent une politique migratoire active montre que les processus migratoires accélèrent le développement socioéconomique et augmentent le bien-être de la population. Pour tirer parti du potentiel positif qu'offrent les processus migratoires, c'est tout le système de gestion de ces processus qu'il faut moderniser.

20. En se fixant pour tâche d'attirer les migrants de manière à augmenter la population et le nombre d'actifs et à accroître le potentiel d'innovation du pays, on doit garder à l'esprit le fait que les ressources migratoires des États membres de la Communauté d'États indépendants à destination de la Fédération de Russie sont appelées, à terme, à diminuer.

## III. La politique migratoire de la Fédération de Russie : objectifs, principes, défis et principales orientations

21. Les objectifs de la politique migratoire de la Fédération de Russie sont les suivants :

a) Assurer la sécurité nationale et garantir à la population le plus haut degré de protection, ainsi que des conditions de vie confortables et prospères;

b) Stabiliser et accroître le nombre d'habitants résidant de façon permanente dans le pays;

c) Répondre aux besoins économiques du pays en matière de main-d'œuvre, de modernisation, d'innovation et de renforcement de la compétitivité des différents secteurs d'activité.

22. La politique migratoire de la Fédération de Russie obéit aux principes ci-après :

a) Respect des droits et des libertés de la personne et du citoyen;

b) Inadmissibilité de toute forme de discrimination;

c) Respect des règles du droit national et du droit international;

d) Harmonisation des intérêts de la personne, de la société et de l'État;

e) Collaboration entre les organes fédéraux du pouvoir d'État, les organes du pouvoir d'État des sujets de la Fédération de Russie et les organes de l'auto-administration locale, et développement des structures de partenariat social et des organisations de la société civile;

f) Protection du marché intérieur du travail;

g) Régulation différenciée du contrôle des flux migratoires en fonction des buts et de la durée du séjour des migrants, ainsi que des données sociales, démographiques et professionnelles les concernant;

h) Prise en compte des spécificités du développement régional;

i) Transparence et accessibilité des informations relatives aux processus migratoires et aux décisions applicables en matière de politique migratoire dans le pays;

j) Fondement rationnel de ces décisions.

23. La politique migratoire de la Fédération de Russie doit relever les défis ci-après :

a) Mettre en place le cadre et les mesures incitant les Russes résidant à l'étranger, les émigrants et certaines catégories de ressortissants étrangers à s'installer de façon permanente en Russie;

b) Élaborer des mécanismes distincts permettant de recruter de la main-d'œuvre étrangère, de la sélectionner et d'en utiliser les compétences;

c) Développer les migrations internes;

d) Promouvoir la migration pour études et favoriser la mobilité académique;

e) Remplir ses obligations humanitaires à l'égard des migrants contraints de quitter leur lieu de résidence;

f) Favoriser l'adaptation et l'intégration des migrants, et instaurer des relations constructives entre eux et la société d'accueil;

g) Lutter contre les migrations illégales.

24. La politique migratoire de la Fédération de Russie suit les principales orientations ci-après :

a) S'agissant de la mise en place de conditions et de mesures incitant les Russes vivant à l'étranger, les émigrants et certaines catégories de ressortissants étrangers à s'installer de façon permanente en Russie :

- Favoriser le retour de leur plein gré en Russie des Russes vivant à l'étranger et des émigrants;
- Mettre en œuvre, actualiser et pérenniser le programme national en faveur du retour volontaire en Russie des Russes vivant à l'étranger;
- Permettre l'installation permanente des travailleurs spécialisés et autres travailleurs étrangers demandés sur le marché russe du travail;
- Créer des conditions propices à l'installation d'entrepreneurs et d'investisseurs en Russie;
- Permettre l'installation de ressortissants étrangers en Russie aux fins du regroupement familial;
- Mettre en place des mesures incitatives visant à l'émigration en Russie des jeunes possédant des qualifications professionnelles particulièrement recherchées sur le marché russe du travail, dont un traitement préférentiel pour l'obtention de titres de séjour à de jeunes diplômés issus d'établissements d'enseignement professionnel russes dont les qualifications répondent aux besoins du pays en matière de main-d'œuvre;
- Moderniser les institutions délivrant les autorisations de séjour temporaire et les titres de séjour;
- Créer un barème de sélection des migrants pour l'octroi de titres de séjour;
- Mettre en place un dispositif accélérant et simplifiant l'obtention de la nationalité russe par les entrepreneurs, investisseurs, travailleurs qualifiés et

leur famille, et les jeunes diplômés issus d'établissements d'enseignement professionnel russes, qui disposent d'un titre de séjour;

b) S'agissant de l'élaboration de mécanismes distincts permettant de recruter la main-d'œuvre étrangère dont l'économie du pays a besoin, de la sélectionner et d'en utiliser les compétences :

- Créer des mécanismes efficaces permettant d'évaluer le besoin de main-d'œuvre étrangère en fonction des perspectives de développement de l'économie et du marché du travail en Russie;
- Améliorer les procédures d'établissement des quotas d'embauche et autres instruments de régulation du recrutement de travailleurs étrangers;
- Élaborer des programmes distincts relatifs aux migrations de main-d'œuvre à long terme et à court terme, prévoyant l'utilisation de différents critères de sélection, d'entrée, de séjour et d'exercice de l'activité professionnelle, dont :
- Des programmes de recrutement de spécialistes hautement qualifiés et de travailleurs qualifiés appartenant à des professions pour lesquelles existent un déficit de main-d'œuvre et donc une forte demande sur le marché russe du travail;
- Des programmes de recrutement organisé de travailleurs étrangers; des programmes de migration de main-d'œuvre saisonnière et d'étudiants étrangers travaillant durant leurs vacances;
- Développer des infrastructures chargées d'encadrer la migration du travail, en s'appuyant sur la coopération entre les organisations gouvernementales, les sociétés privées et les associations à but non lucratif;
- Créer des dispositifs incitant les travailleurs étrangers qui sont demandés sur le marché russe du travail à signer des contrats de travail de longue durée et à obtenir le statut de résident permanent en Russie;
- Simplifier les règles d'entrée et de séjour sur le territoire russe des étrangers y séjournant pour raisons professionnelles;
- Simplifier les formalités d'entrée des membres des familles des travailleurs étrangers ayant signé des contrats de travail de longue durée et offrir à ces personnes la possibilité de travailler ou d'étudier;
- Créer des dispositifs de recrutement de travailleurs étrangers à des postes qui ne peuvent pas être pourvus par des travailleurs nationaux;
- Améliorer le dispositif permettant aux travailleurs étrangers de travailler dans le cadre du franchisage;
- Simplifier les formalités d'entrée et de séjour sur le territoire russe et de sortie des étrangers exerçant une activité commerciale ou d'investissement;
- Simplifier les formalités d'entrée et de séjour sur le territoire russe, et de sortie des étrangers travaillant en qualité d'agents de représentations de personnes morales étrangères dûment accréditées en Russie et enregistrées selon les modalités établies par la législation;
- Améliorer le système d'octroi des autorisations de travail;

- Créer des centres de promotion de l'immigration en Russie pratiquant les examens médicaux des immigrants, y compris à l'étranger;

c) S'agissant du développement des migrations internes des citoyens russes :

- Simplifier la procédure d'enregistrement en vue de lever les barrières administratives au changement de lieu de séjour ou de résidence;
- Offrir un accès aux services sociaux, médicaux et autres sur le lieu de séjour;
- Informer la population sur les possibilités d'emploi à l'occasion d'un changement de résidence;
- Développer diverses formes de mobilité géographique temporaire à des fins professionnelles, dont le recours plus fréquent au travail posté et à des formes d'emploi et des horaires flexibles;
- Promouvoir les migrations pour études, y compris les formations destinées à améliorer le niveau de qualification des personnes exerçant des professions demandées sur le marché du travail;
- Favoriser les migrations internes localement, en premier lieu entre les centres régionaux, les petites villes et les communes rurales;
- Créer des infrastructures d'accueil pour les migrants internes en activité ou en formation, sur la base d'un partenariat public-privé;
- Appuyer les régions et les territoires appliquant activement des mesures de recrutement de migrants internes, entre autres dans le cadre de programmes fédéraux;
- Développer des segments du parc locatif offrant des logements à faible loyer;
- Développer la coopération entre les centres nationaux pour l'emploi et les agences privées chargées des questions relatives au placement de la main-d'œuvre sur son lieu de résidence;
- Améliorer les centres fédéraux et régionaux d'offres d'emploi et les systèmes interrégionaux de partage d'informations sur les possibilités d'emploi, en vue de mieux informer la population sur les possibilités et les conditions d'emploi;
- Créer des fonds destinés à la mise en œuvre de mesures favorisant les transferts de main-d'œuvre d'une région à l'autre, y compris dans les régions d'Extrême-Orient;
- Renforcer l'attractivité en matière d'investissement des régions d'Extrême-Orient, de Sibérie et de territoires frontaliers ou revêtant une importance stratégique, afin que soient mis en place les infrastructures sociales et les transports nécessaires aux déplacements de la population, et que soit réduit l'écart en matière de transports entre ces régions et celles de la Russie centrale;
- Développer les infrastructures intérieures et interrégionales de transport de passagers;
- Financer le transport aérien entre les régions orientales et occidentales du pays;

d) S'agissant de la promotion des migrations pour études dans le pays et de l'appui à la mobilité académique :

- Améliorer les conditions concernant l'enseignement à tous les niveaux pour les étudiants russes et étrangers dans les établissements d'enseignement russes, indépendamment de leur nationalité ou de leur lieu de résidence;
- Accroître le nombre d'étrangers fréquentant les établissements secondaires et supérieurs d'enseignement professionnel, en particulier parmi les ressortissants de pays membres de la Communauté d'États indépendants;
- Améliorer les conditions de séjour des étudiants étrangers en Russie, en matière d'adaptation socioculturelle, de soins médicaux et de sécurité;
- Exporter des services éducatifs dans les pays sources de migrations massives en Russie;
- Favoriser la mobilité des spécialistes chargés de cours, de travaux de recherche ou d'études analytiques spécialisées dans les établissements d'enseignement et les organismes scientifiques;
- Fournir une aide en matière d'organisation, d'information et de financement aux établissements d'enseignement et aux organismes scientifiques aux fins de la mise en œuvre de programmes de mobilité académique internationale et du recrutement de chercheurs dans le cadre de contrats de travail de longue durée;
- Donner aux étudiants étrangers le droit de travailler, au cours de leurs études en Russie, suivant les mêmes critères que ceux appliqués aux étudiants russes;
- Offrir des possibilités d'emploi dans leur domaine de spécialité aux étrangers ayant étudié en Russie, dès leur sortie des établissements secondaires et supérieurs d'enseignement professionnel;
- Créer des centres d'études secondaires et d'apprentissage de la langue russe dans les établissements d'enseignement professionnel des pays desquels sont issus les principaux flux migratoires;
- Simplifier les formalités d'entrée et de séjour des étrangers sur le territoire russe, pour les enseignants, les chercheurs ou les experts appelés à travailler dans des établissements d'enseignement et des organismes scientifiques ou à participer à des conférences et séminaires;
- Introduire une procédure simplifiée d'obtention du statut de résident permanent en Russie pour les étrangers entrant sur le territoire russe en vue d'enseigner ou de mener des travaux de recherche et d'étude dans les établissements d'enseignement et les organismes scientifiques du pays, ainsi que pour les membres de leur famille;
- Simplifier les formalités d'entrée dans le pays devant être accomplies par les membres des familles d'étrangers séjournant en Russie en vue d'enseigner ou de mener des travaux de recherche et d'étude dans les établissements d'enseignement et les organismes scientifiques du pays, et offrir à ces personnes la possibilité de travailler et d'étudier;
- Créer un système de bourses destinées aux citoyens russes suivant une formation à l'étranger, afin de les aider à rentrer en Russie;

- Aider les citoyens russes vivant à l'étranger, dont les enfants, à suivre des études en Russie;
- Mettre en place un dispositif offrant des services de santé de base aux étrangers inscrits dans les établissements d'enseignement russes;

e) S'agissant du respect des obligations humanitaires à l'égard des migrants contraints de quitter leur lieu de résidence :

- Mettre en place des conditions propices à l'intégration socioéconomique et socioculturelle de ces groupes et leur permettre d'exercer leurs droits constitutionnels et les libertés de la personne et du citoyen;
- Respecter les obligations gouvernementales en matière d'hébergement en ce qui concerne les personnes ayant le statut de déplacé;
- Améliorer les règles d'octroi de l'asile;
- Créer des systèmes régionaux et interrégionaux d'échange d'informations dans ce domaine;
- Aider les réfugiés et les personnes demandant ou ayant obtenu l'asile à retourner de leur plein gré dans les États où ils ont précédemment séjourné, ou aider leur transfert dans un pays tiers;
- Fournir aux migrants qui ont été déplacés des informations détaillées et objectives sur la situation des pays et régions dans lesquels ils ont précédemment séjourné, et sur les conditions de sécurité en cas de retour volontaire dans ces lieux;
- Appuyer la mise en place d'infrastructures d'accueil;
- Élaborer des programmes d'aide sociale;

f) S'agissant de l'aide à l'adaptation et à l'intégration des migrants, et de l'instauration de relations constructives entre eux et la société d'accueil :

- Favoriser l'entente, au sein de la société, entre les diverses nationalités et confessions, instaurer des relations interculturelles entre les migrants et la société d'accueil et lutter contre la xénophobie et l'intolérance nationale et raciale;
- Mettre en place des activités favorisant l'adaptation et l'intégration des migrants, dont l'apprentissage de la langue russe, du droit, des traditions culturelles et des règles de comportement, par la création d'infrastructures appropriées dans leurs pays d'origine et dans les régions russes qui connaissent le plus fort afflux de migrants, ainsi que par l'utilisation active du potentiel des médias et des ressources des centres culturels dans leurs pays d'origine;
- Donner accès aux services sociaux, médicaux et éducatifs aux étrangers et aux membres de leur famille, indépendamment de leur statut juridique;
- Encourager la diffusion de la langue et de la culture russes à l'étranger;
- Lutter contre l'exclusion sociale des migrants, la ségrégation spatiale et la formation d'enclaves ethniques;

- Élaborer et mettre en œuvre des programmes d'adaptation et d'intégration des migrants et des membres de leur famille dans le pays par la coopération des organes fédéraux, du pouvoir d'État, des organes du pouvoir d'État des sujets de la Fédération de Russie et des organes de l'auto-administration locale, des organisations de la société civile et des entreprises;
- Créer des infrastructures favorisant l'adaptation et l'intégration, dont des centres d'information et d'aide juridique aux migrants, mettre en place des cours de langue, d'histoire et de culture russes, ainsi que des chaînes télévisées et des programmes spécialisés favorisant l'adaptation socioculturelle et linguistique de cette population;
- Élaborer des programmes pour l'instauration de relations constructives entre les migrants et la société d'accueil;
- Renforcement de la coopération entre les organes fédéraux du pouvoir d'État, des organes du pouvoir d'État des sujets de la Fédération de Russie et des organes d'auto-administration locale avec les associations chargées de faciliter l'adaptation et l'intégration des migrants;

g) S'agissant de la lutte contre la migration illégale :

- Renforcer les fondements juridiques de cette lutte;
- Améliorer les mesures de répression des infractions à la législation russe en matière de migration;
- Créer et perfectionner un système de contrôle de l'immigration par une meilleure définition de ce concept dans les actes juridico-normatifs russes, la désignation d'organes compétents en la matière et l'énumération de leurs attributions;
- Améliorer le système de contrôle de l'entrée et du séjour des étrangers sur le territoire russe par les autorités;
- Lutter contre les filières d'immigration clandestine, entre autres pour assurer une meilleure protection des documents d'identité tels que passeports, visas et autres;
- Créer des infrastructures chargées de la procédure de réadmission et demander aux organes du pouvoir d'État des sujets de la Fédération de Russie d'ouvrir des centres spécialisés aux fins de la rétention des étrangers et des apatrides passibles d'expulsion administrative ou de déportation;
- Renforcer la coopération interministérielle, dont l'échange d'informations au niveau national, ainsi qu'avec les autorités compétentes chargées de la lutte contre la migration illégale dans les pays étrangers;
- Élaborer et adopter des programmes de lutte contre la migration illégale et faire en sorte que les États appliquent conjointement des mesures concrètes de prévention;
- Renforcer l'action d'information et d'instruction du public et des employeurs aux fins de la prévention des infractions à la législation russe en matière de migration.

# IV. Coopération internationale

25. La coopération internationale de la Fédération de Russie en matière de migration s'articule principalement autour des axes ci-après :

a) Développement de la collaboration avec les organisations internationales en matière de migration et exploitation de leur potentiel;

b) Création de conditions favorables à la libre circulation et à l'emploi des citoyens conformément aux accords internationaux;

c) Harmonisation et unification de la législation de la Fédération de Russie en matière de migration et recours aux technologies de l'information en matière de migration dans le cadre des organisations internationales;

d) Mise en place d'un cadre juridique de coopération avec les États étrangers en vue d'échanger des informations sur les questions d'intérêt commun relatives à la migration;

e) Élaboration de stratégies communes concernant la réadmission des ressortissants de pays tiers, notamment les obligations de dépenses des parties, dans le cadre des organisations internationales;

f) Développement d'une collaboration multilatérale et bilatérale en matière de migration dans le cadre des organisations internationales;

g) Conclusion d'accords internationaux en matière de migration pour promouvoir les investissements étrangers dans la Fédération de Russie;

h) Conclusion d'accords internationaux avec les organes compétents d'États étrangers dans le domaine de la lutte contre la migration illégale;

i) Conclusion d'accords internationaux sur l'accueil, le retour et le passage en transit des personnes se trouvant illégalement sur le territoire de la Fédération de Russie ou d'États étrangers (accords de réadmission);

j) Conclusion d'accords internationaux sur le recrutement organisé de travailleurs étrangers;

k) Conclusion d'accords internationaux sur la reconnaissance mutuelle des dossiers médicaux.

# V. Moyens d'information et d'analyse pour garantir l'application de la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration

26. Les moyens d'information et d'analyse garantissant l'application de la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration sont les suivants :

a) L'amélioration des services publics et de l'exercice des fonctions publiques en matière de migration, notamment par l'utilisation des technologies de l'information (infrastructures garantissant l'interconnexion des systèmes informatiques utilisés pour la prestation des services publics et municipaux par voie électronique);

b) L'amélioration des moyens d'obtenir, de générer, de sauvegarder et d'utiliser des informations dactyloscopiques sur les citoyens étrangers pour que les organes compétents puissent ensuite utiliser ces informations, notamment à des fins de répression;

c) L'utilisation accrue des technologies de l'information pour analyser la situation migratoire et assurer l'application de la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration, y compris :

- L'élaboration d'un système de suivi statistique à partir des systèmes administratifs d'enregistrement des faits d'état civil et d'un système d'enquêtes par échantillonnage sur les migrations internes et internationales;
- L'amélioration des mécanismes de collecte, de sauvegarde, de traitement et de diffusion des informations en matière de migration;
- La diffusion d'informations sur les différents programmes de migration et le contrôle de leur efficacité;

d) La conduite de recherches scientifiques pour analyser et prévoir la situation migratoire, et contrôler et évaluer l'efficacité des différents programmes de migration;

e) Le suivi scientifique des modifications des outils et mécanismes de la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration.

## VI. Principaux mécanismes d'exécution de la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration

27. Les principaux mécanismes d'exécution de la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration prévus par le présent Concept sont les suivants :

a) Amélioration continue de la législation de la Fédération de Russie en matière de migration conformément au droit international;

b) Développement de la coopération internationale de la Fédération de Russie en matière de migration, harmonisation de sa législation dans ce domaine et unification des statistiques dans le cadre des groupements intergouvernementaux;

c) Inclusion des mesures et activités visant à appliquer la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration dans les programmes d'État, fédéraux et régionaux;

d) Prise en compte des objectifs de la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration lors de l'élaboration du budget fédéral et des budgets régionaux, concentration des ressources financières et matérielles en vue de réaliser les objectifs et activités prioritaires de la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration;

e) Mise au point des principales priorités de la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration pour les différents types de régions, compte tenu de la situation migratoire actuelle;

f) Amélioration de la collaboration entre les organes fédéraux du pouvoir d'État, les organes du pouvoir d'État des sujets, les organes de l'auto-administration locale de la Fédération de Russie et les organisations de la société civile en matière de migration;

g) Contrôle et analyse permanents des processus migratoires qui ont lieu sur le territoire de la Fédération de Russie et de leur influence sur les aspects socioéconomiques, démographiques et autres du développement du pays, et révision ultérieure des mesures spécifiques prises dans le cadre de la politique nationale de la Fédération de Russie en matière de migration;

h) Développement des travaux de recherche scientifique en matière de migration.

## VII. Les étapes de la mise en œuvre de la politique migratoire de la Fédération de Russie

28. Première étape (2012-2015) :

a) Élaborer et adopter des actes normatifs du droit permettant d'atteindre les objectifs de la politique migratoire russe, de relever les défis qu'elle pose et de poursuivre ses principales orientations;

b) Élaborer et valider des programmes dans le cadre de la mise en œuvre des principales orientations de la politique migratoire;

c) Créer des centres de promotion de l'immigration en Russie, pratiquant les examens médicaux des immigrants, y compris à l'étranger;

d) Créer des structures d'hébergement destinées aux travailleurs migrants, sur la base d'un partenariat public-privé;

e) Créer des structures chargées de l'adaptation et de l'intégration des travailleurs migrants, dont des centres d'information et d'aide juridique, et des cours de langue, d'histoire et de culture russes;

f) Effectuer diverses recherches portant notamment sur les questions relatives aux migrations internes et internationales.

29. Deuxième étape (2016-2020) :

a) Adopter des programmes dans le cadre de la mise en œuvre des principales orientations de la politique migratoire;

b) Mettre en œuvre et suivre les programmes susmentionnés;

c) Établir la synthèse et l'analyse de la jurisprudence en ce qui concerne les actes normatifs du droit, adoptées en vue d'atteindre les objectifs de la politique migratoire russe, de relever les défis qu'elle pose et de poursuivre ses principales orientations;

d) Élargir l'utilisation des technologies de l'information à l'analyse de la situation migratoire et à la mise en œuvre de la politique migratoire d'État, afin, entre autres, d'affiner le programme d'études statistiques et analytiques portant sur les migrations internes et internationales.

30. À l'issue de la deuxième étape, les flux migratoires en provenance de Sibérie et d'Extrême-Orient devraient cesser vers 2021.

31. Troisième étape (2021-2025) :

a) Évaluer l'efficacité des programmes adoptés dans le cadre de la mise en œuvre des principales orientations de la politique migratoire de la Russie;

b) Préciser les grandes orientations stratégiques, les priorités et les principales orientations sur lesquelles se fonde la mise en œuvre de la politique migratoire de la Russie, et réviser les programmes correspondants.

32. On pense qu'à l'issue de la troisième étape, des flux migratoires vers la Sibérie et l'Extrême-Orient se constitueront vers 2026.